

24 décembre 2014

Que faire de son sapin de Noël après les fêtes de fin d'année ? Plus de 150 points de collecte sur l'agglomération

Une fois les fêtes passées, que faire de son sapin de Noël ? La direction de la Propreté du Grand Lyon, en partenariat avec les communes volontaires, propose aux habitants de donner une seconde vie aux sapins de Noël en les transformant en compost.

Du samedi 3 au samedi 17 janvier 2015, plusieurs points de collecte dédiés spécifiquement à la dépose des sapins sont mis en place.

Après les fêtes de fin d'année, les usagers se débarrassent massivement de leurs sapins de Noël. En principe, ceux-ci devraient être déposés dans l'une des 18 déchèteries du Grand Lyon, pour être ensuite acheminés vers l'un des deux centres de compostage de l'agglomération, et valorisés.

Malgré l'existence de cette filière de collecte et de traitement, le Grand Lyon constate trop souvent que les sapins sont laissés dans les rues. Cette pratique peu écologique et illicite entraîne un surcoût important pour la collectivité : la collecte et le traitement d'un dépôt sauvage coûte 6 fois plus cher à la collectivité qu'un dépôt en déchèterie.

Depuis plusieurs années, le Grand Lyon apporte donc un service supplémentaire, en cohérence avec les principes de développement durable et propose d'organiser une collecte exceptionnelle de ces sapins début janvier. Cette action remporte un succès croissant et a permis de récolter 114 tonnes de sapins en 2014 (contre 20 tonnes en 2007). Les sapins sont ensuite acheminés vers un centre de compostage où ils sont transformés en compost. Ainsi, ils réintègrent le cycle de la nature et permettent à d'autres plantes de pousser.

Ce dispositif permet de réduire le nombre d'interventions ponctuelles de collecte de sapins déposés illégalement sur les espaces publics, de maintenir la qualité de l'espace public au profit de tous, et offre la possibilité de les valoriser organiquement dans un centre de compostage.

Cette année, contrairement aux années précédentes, les habitants pourront venir déposer leur sapin, quelques soit le jour, entre le 7 et le 13 janvier.

Les habitants des communes qui se sont portées volontaires pourront donc déposer leurs sapins sur les points de collecte ci-joints ou mentionnés sur www.grandlyon.com

Sont acceptés : les sapins naturels, les sacs en amidon de maïs, « ok compost » et « Handicap International ».

Ne sont pas acceptés : les sapins et sacs en plastique, les sapins naturels floqués colorés, les guirlandes et autres décorations.

La collecte des sapins en quelques chiffres :

Le coût d'évacuation des sapins déposés sur la voie publique (ébouage) est de 600€ par tonne. Alors que le coût de collecte des sapins sur sites organisés est de 90€ par tonne (50€/tonne payés au "composteur" + environ 40€/tonne de transport).